

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20210609-D2021-33-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-33 en date du 09/06/2021 rendant compte des décisions prises par le Maire :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : M. JACQUET Michel a donné procuration à GILLES Dominique

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

1) Le Maire rend compte d'une décision prise le 27 avril 2021 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n°2020-36 en date du 10 Juin 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Cession d'une tondeuse-broyeuse de marque CARROY GIRAUDON de la commune, au prix de 1000,00 €, à Monsieur Serge MAURY, domicilié à LAGRAULIERE (19700), 6, le clos de l'église.
- D'inscrire la recette au budget principal de l'exercice 2021, à l'article 775, au chapitre 77 de la section de fonctionnement.

2) Le Maire rend compte d'une décision prise le 27 mai 2021 en vertu de l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en vue de financer l'acquisition et l'installation de matériel audio et vidéo pour équiper la salle polyvalente et permettre de pérenniser la tenue de réunions dans cette salle avec du matériel dédié. Des crédits ont dû être inscrits à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » en dépenses de la section d'investissement du budget 2021 (6 000,00 €).

SECTION	DEP-REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Investissement	Dépense	020	Dépenses imprévues	- 6 000,00
Investissement	Dépense	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 6 000,00

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 14 juin 2021.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 juin 2021